

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** de la Commission scolaire Western Québec tenue au 15, rue Katimavik, Gatineau, Québec, le 29 octobre 2019, à 19 h.

PRÉSENCES : Le président Guy, les commissaires Brunke, Daly, Dionne, Labadie, Egan, Garbutt, Graham, McCrank, Schaler, Larventz, Young, les commissaires-parents Boucher et Cornforth.

Personnel :

Directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire P. Proulx

Directrice des services complémentaires L. Falasconi

Directrice des ressources financières S. Cox

Directeur des services éducatifs S. Aitken

ABSENCES

MOTIVÉES : Le commissaire Brennan, la commissaire-parent Davis et le directeur des ressources humaines T. Kharyati

Le directeur général M. Dubeau, le secrétaire général et directeur des services corporatifs G. Singfield, et la directrice générale adjointe / directrice des services éducatifs et de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle R. Ahern sont également présents.

Participation publique

M. Smeltzer s'adresse au conseil et présente ses observations et trois points :

Observations

- Portes verrouillées pour les séances du conseil
- L'ordre du jour devrait être rendu public
- Pourquoi tenir un caucus avant la séance?
- Pourquoi n'y a-t-il pas une période de questions pour le public?

Points

- Préoccupations liées aux procédures à suivre en cas de panne d'eau et d'électricité dans nos écoles et centres
- Préoccupations liées à l'utilisation de nos écoles pour les élections fédérales
- Projet de loi 21 – Résolution du conseil et application une fois le projet de loi adopté.

Appel à l'ordre :

Le président Guy appelle la réunion à l'ordre à 19 h 03.

C-19/20-22

Adoption de l'ordre du jour

LA COMMISSAIRE EGAN PROPOSE QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Élimination du point 7.4 Titres d'établissement
- Report du point 8.1 États financiers
- Élimination du point 9.2.1 Appels

Adoptée à l'unanimité

C-19/20-23 Approbation du procès-verbal – 24 septembre 2019

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE le procès-verbal de la séance tenue le 24 septembre 2019 soit approuvé tel que distribué.

Adoptée à l'unanimité

Rapport du président

Le président Guy présente son rapport écrit qui aborde, entre autres, les sujets suivants :

- Projet de loi 40 « Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires »
- Gala Forces AVENIR provincial le 10 octobre à Québec, où deux membres de la communauté de Western Québec, Emma Hurtubise et Jennifer Piercey, ont été reconnues.
- Congrès PROCEDE au Lac Leamy du 23 au 25 octobre 2019, organisé par le Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle de Western Québec
- Divers autres événements et réunions auxquels il a eu l'occasion de prendre part.

Rapport du directeur général

Le directeur général M. Dubeau présente son rapport écrit qui aborde, entre autres, les sujets suivants :

- Comité de répartition des ressources – Rapport
- Mise à jour sur les effectifs étudiants
- Congrès d'OLEVI et Bourse d'études Killingbeck
- Événements, activités de perfectionnement professionnel et réunions à venir dans la CSWQ

C-19/20-24 Rapport du Comité exécutif – 22 octobre 2019

LA COMMISSAIRE BRUNKE PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2019 du Comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

C-19/20-25 Entente avec la Commission scolaire New Frontiers – Programme de formation professionnelle – Charpenterie-menuiserie (5819)

LA COMMISSAIRE-PARENT BOUCHER PROPOSE QUE la Commission scolaire Western Québec conclue une entente avec la Commission scolaire New Frontiers pour fournir un programme de formation professionnelle en CHARPENTERIE-MENUISERIE (5819) pendant les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité

Présentation sur les communications – Sites Web des écoles

Le secrétaire général et directeur des services corporatifs G. Singfield présente les prochaines étapes en train d'être prises dans la foulée du plan de communications qui a été présenté au printemps et approuvé par le conseil.

François Raymond, conseiller aux communications, présente au conseil des modèles de sites Web qu'il a créés et qui seront adoptés afin d'uniformiser tous les sites Web des écoles.

C-19/20-26 **Ajout d'espace – Mesure 50511 – Symmes/D'Arcy McGee**
ATTENDU QUE la capacité de l'école Symmes/D'Arcy McGee est établie à 1100 élèves;
ATTENDU QUE l'effectif étudiant était de 1101 élèves au 30 septembre 2019;
ATTENDU QUE la population d'Aylmer augmente en raison de projets de construction immobilière;
ATTENDU QUE la demande d'ajout d'espace doit être acheminée au MEES au plus tard le 31 octobre 2019 pour être prise en compte dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030;
LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE l'on autorise le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire, Pascal Proulx, à envoyer la demande au MEES.

Adoptée à l'unanimité

C-19/20-27 **Ajout d'espace – Mesure 50511 – Chelsea**
ATTENDU QUE la capacité de l'école de Chelsea est établie à 312 élèves;
ATTENDU QUE l'effectif étudiant était de 316 apprenants, y compris les étudiants du centre de Chelsea;
ATTENDU QUE la population de Chelsea augmente en raison de projets de construction immobilière;
ATTENDU QUE la demande d'ajout d'espace doit être acheminée au MEES au plus tard le 31 octobre 2019 pour être prise en compte dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030;
LA COMMISSAIRE GARBUTT PROPOSE QUE l'on autorise le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire, Pascal Proulx, à envoyer la demande au MEES.

Adoptée à l'unanimité

C-19/20-28 **Appel d'offres public – Projet d'immobilisations – Symmes/D'Arcy – Ajout de bureaux et d'une salle de conférence – 19510B002**
ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le projet susmentionné;
ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :
Gestion DMJ
DLS Construction Inc.
Defran Inc.
Bouladier E.G.
LCC et Associés Canada Inc.
DMA Construction
Les Constructions Lovail Inc.

ATTENDU QUE les sept (7) soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées :

Gestion DMJ	129 850 \$
DLS Construction Inc.	134 700 \$
Defran Inc.	142 422 \$
Bouladier E.G.	149 822 \$
LCC et Associés Canada Inc.	155 400 \$
DMA Construction	159 000 \$
Les Constructions Lovail Inc.	178 100 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE la soumission présentée par Gestion DMJ au montant de 129 850 \$, taxes et frais professionnels en sus, soit approuvée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire, M. P. Proulx, soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-19/20-29

Appel d'offres – Projet d'immobilisations – D'Arcy/Symmes et Philemon Wright/Hadley - Réfection de 2 estrades – 19510A002

ATTENDU QUE la résolution n° C-18/19-169 approuvait une dépense de 150 000 \$, taxes et frais professionnels inclus, pour le projet susmentionné;

ATTENDU QU'un appel d'offres par invitation a été lancé pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont été invitées à présenter des soumissions :

Industries CAMA
Gestion DMJ Management
DLS Construction Inc.
Groupe GMR Construction Inc.

ATTENDU QUE les quatre (4) soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées :

Industries CAMA	102 391 \$
Gestion DMJ Management	104 750 \$
DLS Construction Inc.	108 000 \$
Groupe GMR Construction Inc.	124 000 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

LA COMMISSAIRE-PARENT BOUCHER PROPOSE QUE la soumission présentée par Industries CAMA au montant de 102 391 \$, taxes et frais professionnels en sus, soit approuvée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire, M. P. Proulx, soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-19/20-30 Régime d'emprunts à long terme

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire Western Québec (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 11 577 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 16 octobre 2019;

SUR LA PROPOSITION DU COMMISSAIRE DIONNE IL EST RÉSOLU :

QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 11 577 000 \$, soit institué;

QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

- a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le

montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;

- b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
- c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;

QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :

L'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et

afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

Le Président

Ou le Directeur général

Ou la Vice-présidente

Ou la Directrice générale adjointe

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Adoptée à l'unanimité

C-19/20-31 Nomination du Secrétaire de comités de sélection

ATTENDU QUE nous désignons M. Eldon Keon employé permanent de la Commission scolaire Western Québec, pour exercer la fonction de secrétaire de comités de sélection au sein de notre organisation;

ATTENDU QUE à cette fin M. Eldon Keon doit suivre la formation de secrétaire de comités de sélection requise pour obtenir l'attestation délivrée par le secrétaire du Conseil du trésor en conformité avec l'article 8 de la Directive concernant la gestion de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

ATTENDU QUE M. Eldon Keon doit maintenir ses connaissances à jour au moyen de la formation continue offerte par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec s'engage à assurer la rotation des membres au sein des comités de sélection et à promouvoir l'utilisation des documents types d'appel d'offres élaborés par le Secrétariat du Conseil du trésor.

LA COMMISSAIRE EGAN PROPOSE de désigner M. Eldon Keon, employé permanent de la Commission scolaire Western Québec, pour

exercer la fonction de secrétaire de comités de sélection au sein de l'organisation de la Commission scolaire Western Québec.

Adoptée à l'unanimité

- C-19/20-32 Comité sur le transport scolaire – 24 septembre 2019**
LA COMMISSAIRE BRUNKE PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2019 du Comité sur le transport scolaire.

Adoptée à l'unanimité

- C-19/20-33 F-18 – Prévention du harcèlement et promotion d'un milieu de travail sain**
LA COMMISSAIRE GARBUTT PROPOSE QUE la politique F-18 – Politique sur la prévention du harcèlement et la promotion d'un milieu de travail sain – soit adoptée telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

- C-19/20-34 Affiliation au Réseau du Sport Étudiant du Québec en Outaouais**
IL EST PROPOSÉ PAR LA COMMISSAIRE Labadie et résolu que la Commission scolaire Western Québec paie une affiliation de 0,71 \$ basée sur un critère PER CAPITA de la population scolaire de la commission scolaire, et ce, au 30 septembre de l'année scolaire en cours. Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la commission scolaire aux buts que poursuit le Réseau du sport étudiant du Québec en Outaouais conformément aux lettres patentes de cette dernière.

Pour : 12
Contre : 1

Motion adoptée

- C-19/20-35 Affiliation au Réseau du sport étudiant du Québec (Abitibi-Témiscamingue)**
IL EST PROPOSÉ PAR LE COMMISSAIRE Young que la Commission scolaire Western Québec paie une affiliation de base de 700 \$, en plus d'une cotisation de 0,40 \$ per capita pour la clientèle primaire et secondaire de la commission scolaire, et ce, au 30 septembre 2018, pour un total de 874,00\$ (435 élèves). Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la commission scolaire aux buts que poursuit le Réseau de sport étudiant du Québec Abitibi-Témiscamingue, conformément aux lettres patentes de cette dernière.

Pour : 12
Contre : 1

Motion adoptée

- C-19/20-36 Levée de la séance**
LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE la levée de la séance à 21 h 15.